



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 MAI 2023**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	9
Nombre de Pouvoir	1
Nombre de votant	10 dont 1 pouvoir

L'an deux mille vingt trois , le vingt cinq Mai à vingt heures le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 16 Mai 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Amédée BLANC le Maire en exercice.

Présents: Mesdames ERSANT Jennifer, CANEL Monique, RICOUX Catherine et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, NERON Julien, MAILLE Emmanuel, VALLA Max,

Excusés: VIAU Monique (donne pouvoir à VALLA Max)

Secrétaire de séance: Julien NERON

Le Maire ouvre la séance à 20h15

Délibération: N°2023/10

Objet: TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE ET TARIFS MATÉRIELS CASSES.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil de revoir les tarifs de la Salle polyvalente suite à sa rénovation, et souhaite établir un tarif pour la casse du matériels (Table, chaise, banc).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE: de fixer les tarifs voir tableau ci dessous.

DIT: Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir du 1^{er} Novembre 2023.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE:
à partir du 01/11/2023

*** Associations de la Commune:**

CAUTION	PETITE SALLE	GRD SALLE	LES DEUX
700,00 €	230,00 €	280,00 €	360,00 €

*** Particuliers de la Commune:**

CAUTION	PETITE SALLE	GRD SALLE	LES DEUX
700,00 €	230,00 €	280,00 €	360,00 €

*** Association ou particulier hors Commune:**

CAUTION	PETITE SALLE	GRD SALLE	LES DEUX
700,00 €	300,00 €	400,00 €	550,00 €

TARIFS DU MATÉRIELS CASSES

TABLE	120,00 €
CHAISE	30,00 €
BANC	50,00 €

Monsieur le Maire laisse la parole à ERSANT Jennifer pour proposition d'achat de matériel pour la salle polyvalente.

Après discussion il est décider d'acheter 100 verres, 100 assiettes et couverts carafes, corbeilles qui seront utilisés par les associations de la commune .

Achat de 2 laves vaisselles, 1 four et un refroidisseur de bouteilles pour la grande salle.

Délibération: N°2023/11

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT HIVERNALE 2022/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour les dépenses engagées suite au déneigement de la voirie communale pour l'hiver 2022/2023 Le coût du déneigement s'élève à 3748 TTC, soit 145,60 € TTC/Km.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE: Une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche pour le déneigement hiver 2022/2023.

AUTORISE Mr le Maire à signer les différents documents.

VOTE POUR 10

CONTRE 0

Délibération: N°2023/12

OBJET: CESSION DE TERRAIN RUE DU TEMPLE

**Après discussion la délibération est reporté au prochain conseil .
Une visite est prévue sur le terrain .**

Délibération: N°2023/12

OBJET: SUBVENTION AU VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Collège Charles Faucauld à Lamastre.

Quatre élèves en Classe de 4ème et 3ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour culturel à Paris du 30 Mai au 02 Juin 2023 pour un tarif de 175€ par élève.

Deux élèves de Classe de 6ème de la Commune de Gilhoc-Sur-Ormèze vont participer à un séjour sportif en Basse Ardèche du 30 Mai au 02 Juin 2023 pour un tarif de 350€ par élève.
Pour réduire le coût le collège demande une participation à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE:** La participation de 50€ par élève de la Commune de Gilhoc. Le total de la participation s'élève à 300€.

- **DIT:** que la subvention sera versée sous réserve d'avoir les attestations de participation après le voyage, la Commune informera les parents des élèves par courrier .

- **AUTORISE:** Monsieur le Maire à signer les différents documents .

VOTE POUR 10

CONTRE 0

Délibération: N°2023/13

OBJET: SIGNATURE CONVENTION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que pour la Rénovation de la Salle Polyvalente , la Commune avait sollicité La Communauté des Communes de Lamastre pour participer au financement des travaux sous forme de fonds de concours.

La Communauté des communes a établi une convention avec la communes pour le versement de cette subvention qui s'élève à 5 000€,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention pour le versement d'un fonds de concours.

VOTE POUR 10

CONTRE 0

DIVERS :

•Voirie:

Monsieur le MAIRE fait le compte rendu de la réunion avec la comcom.

Pour 2023 nous aurons une enveloppe de 29 932 TTC auquel nous pourrions ajouter 10 000 € sous forme de fonds de concours en investissement.

A partir 2024 une nouvelle répartition entrera en vigueur pour les dépenses d'investissements de voirie qui seront calculés de la façon suivante : 48 % par rapport au nombre d'habitants et 52 % par rapport à la longueur de voirie ce qui nous donnera une enveloppe de 47 564€ TTC auquel nous pourrions rajouter 10 000€ sous forme de fonds de concours.

•Date à venir:

- Vendredi 2 Juin à 19h Fête des voisins .
- Mercredi 14, Jeudi 15 Vendredi 16 Juin : Ardéchoise
- Vendredi 23 et Samedi 24 Juin : Festival de Jazz
- Dimanche 25 Juin : Fête de l'école
- Dimanche 2 Juillet : Cérémonie Tachay
Gala Majorettes
- Mercredi 12 Juillet et Jeudi 10 Août : Cinéma plein air

FIN 22H30

Le 26/05/23

Le Secrétaire,

J.NERON



Le Maire,

A.BLANC

